

Note au lecteur

Section 6.11 Annexes et autres renseignements - Annexe 2 - Déclarations d'initiés (Format électronique – SEDI)

Veillez prendre note que l'Annexe 2 - Déclarations d'initiés (Format électronique – SEDI) qui devait être publiée au bulletin du 26 octobre 2023 (vol. 20, n°42) n'a pas été intégrée à ce bulletin. Vous trouverez le contenu de l'Annexe 2 du 26 octobre 2023 et celui du 2 novembre 2023 ci-dessous.

Le 2 novembre 2023.